

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE D'EYMEUX**

*Publié sur le site internet le 26 janvier 2023*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le **23 janvier à 19 heures**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **10**

Votants : **14**

Date de la convocation : **17/01/2023**

**Etaient présents** : BAR Fabrice, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GUICHARD Barbara, MOLIN Jonathan, MONNET Carole, VIOSSAT Karine.

**Etaient excusés** : AYGLON Elodie, BURAIIS Laurent, GRILLERE Marion, PONCE Jérémy, VIGNON Henry,

Monsieur Laurent BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Madame Marion GRILLERE a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Monsieur Jérémy PONCE a donné pouvoir à Madame Alexandra CHAMPAUZAC pour voter en son nom.

Monsieur Henry VIGNON a donné pouvoir à Madame Karine VIOSSAT pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : 2023-01-01 APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2022-181 du Conseil communautaire du 14 décembre 2022,

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, dans le cadre de son projet de territoire, Valence Romans Agglo exerce la compétence « France Services » en réponse à l'objectif national de déploiement d'un réseau France Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives à proximité de leur résidence.

Alors que plusieurs espaces France Services se sont mis en place sur le territoire (Hostun, Bourg de Péage et Crépol), les médiathèques continuent à assurer leurs permanences ADA (Aides aux Démarches Administratives) créées depuis plusieurs années suite aux nombreuses sollicitations des usagers.

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi...).

La montée en charge des sollicitations des usagers au départ ponctuelle a nécessité pour les médiathèques la structuration de ces permanences réparties sur plusieurs sites de l'Agglo.

Au regard des attentes de l'Etat concernant le déploiement des espaces France Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo : La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multisites ». Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex : Chabeuil).

Il convient donc de faire évoluer la compétence facultative « Maisons France Service : coordination et financement des Maisons France Services » en proposant le nouvel intitulé suivant :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative 18 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération,
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 26 janvier 2023.

Le Maire,  
F. BAR

